EN 1 CLIC

Politique de la ville

La Politique de la ville a comme but d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les probl èmes de développement dans les quartiers défavorisés et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La ville d'Aubagne demeure en géographie prioritaire mais seule la résidence du Charrel et ses 2300 habitants pou rront bénéficier des financements de la politique de la ville dans le Contrat de Ville CAPAE/Aubagne. Ainsi, si la CA PAE (Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile).

Elle est mise en œuvre par un contrat de ville, qui mobilise les moyens propres pour répondre aux besoins identifié s. Elle s'appuie sur les conseils citoyens qui favorisent les initiatives et l'expertise d'usage des habitants des quartiers.

Contrat de Ville

Appel à projets du Contrat de Ville d'Aubagne

Documents nécessaires pour répondre à l'appel à projets

- Appel à projets 2018 du Contrat de Ville d'Aubagne

Annexes

- Demande de subvention investissement
- Demande de subvention fonctionnement

Les projets devront être envoyés avec toutes les pièces administratives demandées au plus tard le 16 novembre 2 018 à 17h30 au Conseil de Territoire (CT4).

Vous devrez fournir une version papier en deux exemplaires et une version électronique signées(feuillet 4-1 et 4-2) de ce document.

Egalité entre les territoires

1. lutter contre les inégalités,

2. garantir l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services,

3. agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi,

4. agir pour l'amélioration de l'habitat,

5. développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins,

6. garantir la tranquillité des habitants,

7. favoriser l'intégration des quartiers dans leur unité urbaine (transports, mixités, offre commerciale...),

8. promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, un environnement sain et de qualité et la l utte contre la précarité énergétique,

9. reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers,

10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discrimi nations.

Pour l'État, la politique de la ville s'appuie sur trois piliers

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie
- le renouvellement urbain, et le développement économique et social.

Ainsi que sur trois axes transversaux

- la jeunesse,
- la lutte et la prévention des discriminations,
- l'égalité entre hommes et femmes.

Ces trois axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers.
L'Etat souhaite s'attacher à promouvoir dans le cadre de cette programmation et ensuite dans l'écriture du futur co ntrat de ville, la défense des valeurs républicaines qui constituent le pacte social de ce pays. Pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CAPAE).
Il s'agit de trouver un mode de développement permettant de préserver les fondements de l'attractivité du territoire tout en favorisant un urbanisme alliant développement économique, économie d'espace, efficacité des transports, cohésion sociale et excellence environnemental :

- Créer les conditions du développement de l'emploi et de l'innovation pour créer 5000 emplois à l'horizon 2020
- Optimiser les moyens de déplacement, pour contribuer à l'accessibilité du territoire, développer le transport en commun
- Accueillir les nouvelles populations et développer une offre diversifiée de logements en prenant en compte l'évolution des modes de vie. Relancer les parcours résidentiels, lutter contre l'exclusion, promouvoir le vivre ensemble
- Rayonner, promouvoir le développement touristique - Promouvoir un cadre de vie de qualité environnementale en économisant les ressources en soutenant les énergies renouvelables et en réduisant l'impact des activités sur l'environnement.

Le Programme Local de L'Habitat approuvé en février 2014 s'inscrit en compatibilité avec le SCOT et s'adjoint une dimension forte en ouvrant la problématique de l'habitat aux objectifs de promotion des transports collectifs, de dé veloppement de l'emploi.

Le quartier prioritaire du Charrel

Il a été logiquement convenu, au titre du " quartier vécu ", d'y ajouter la Maison de quartier, le Collège Lou Garlaban et les équipements sportifs qui les jouxtent.

Enfin, des structures porteuses de projets hors périmètre (Maison de la Justice et du Droit, CHG, La Boussole...) on t été également associées au territoire vécu.

Il faut noter que le pour notre territoire, le quartier prioritaire identifié est

- Le quartier du Charrel
- Les Établissements scolaires voisins
- La maison de quartier du Charrel

Soit près de 3000 habitants directement concernés par ce dispositif.

3 grands axes ont constitué la colonne vertébrale du plan d'action

- L'Emploi et l'Insertion
- La Cohésion sociale
- Cadre de Vie / l'Habitat et le Transport

Institutions Partenaires

- L'Etat
- Tribunal de Grande Instance
- Education Nationale
- Département
- Région
- Métropole
- Conseil de Territoire
- Pôle-Emploi
- Caisse d'Allocations familiales
- Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- Agence Régionale de Santé
- Espace Santé Jeunes
- Bailleurs sociaux
- Conseil Citoyen
- Associations...

Les quartiers de veille active

Pour notre territoire, les quartiers de veille active identifiés

- Quartier Palissy/Ganteaume
- Quartier de la Tourtelle
- Le centre-ville

3 grands axes ont constitué la colonne vertébrale du plan d'action L'Emploi et l'Insertion

- La Cohésion sociale,
- Le Cadre de Vie / l'Habitat,
- Le Transport.

Mission

La Politique de la ville a comme but d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les problèmes de développem ent dans les quartiers défavorisés et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre par un contrat de ville, qui mobilise les moyens propres à la politique de la ville pour répondr e aux besoins identifiés.

Elle s'appuie sur les conseils citoyens qui favorisent les initiatives et l'expertise d'usage des habitants des quartiers .

La politique de la ville ne doit donc pas être confondue avec la politique urbaine ou sociale menées par les commu nes.

Institutions Partenaires

Tribunal de Grande Instance

Education Nationale

Département

Région

Métropole

Conseil de Territoire

Pôle-Emploi

Caisse d'Allocations familiales

Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Agence Régionale de Santé

Espace Santé Jeunes

Bailleurs sociaux

Conseil Citoyen

Associations...

CONTACT

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Politique de la Ville

932, avenue de la Fleuride
ZI Les Paluds
13400 Aubagne

04 42 62 82 98

Courriel